FICHE ACTION CANICULE

ORDRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

|  |
| --- |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * Sensibiliser les professionnels au repérage des personnes à risques et à la diffusion des messages de prévention auprès des patients
* Participer au Comité Départemental Canicule
* Informer l’ARS de tout événement en lien avec la chaleur :
	+ l’augmentation des consultations
	+ l’augmentation des pathologies liées à la chaleur
* Transmettre à l’ARS :
	+ Listes de garde en journée et aux horaires de la permanence de soins ambulatoires
	+ Mesures proposées ou mises en œuvre dans le territoire pour assurer une présence suffisante de médecins de ville durant la période de tensions
	+ Difficultés éventuelles
 |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * Poursuivre et renforcer les actions des vigilances verte et jaune
* Diffuser l’information auprès des professionnels du changement de vigilance
* Informer les médecins libéraux des actions à mettre en œuvre :
	+ Information de l’ARS de tout phénomène jugé anormal
	+ sensibilisation des patients aux mesures préventives et curatives
	+ incitation des patients à rejoindre les lieux rafraichis ou climatisés fournis par les mairies
	+ renforcement des gardes
* Assurer la rotation des médecins présents sur le terrain
 |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| * Poursuivre les actions des vigilances verte, jaune et orange
 |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| * Etablir un bilan à transmettre à l’ARS
 |